



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
21 juillet 2021
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-huitième session
Genève, 21 juin-2 juillet 2021

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa soixante-huitième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 21 juin au 2 juillet 2021

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement	3
A. Priorités des pays les moins avancés dans la perspective de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	3
B. Rapport du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence	4
C. Autres décisions du Conseil.....	4
II. Résumé du Président	5
A. Séance plénière d'ouverture et débat général	5
B. Débat de haut niveau	8
C. Rapport annuel du Secrétaire général	14
D. <i>Rapport sur la technologie et l'innovation 2021 : Prendre les vagues technologiques – Concilier innovation et équité</i>	15
E. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	16
F. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.....	17
G. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.....	18
III. Questions de procédure et questions connexes.....	18
A. Ouverture de la session	18
B. Élection du Bureau	18
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.....	19
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	19
E. Rapport du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence	19
F. Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	20
G. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	20
H. Ordre du jour provisoire de la soixante et onzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	20
I. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	20
J. Questions diverses	21
K. Adoption du rapport.....	21
 Annexes	
I. Ordre du jour de la soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement....	22
II. Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement	23
III. Participation	24

Introduction

La soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 21 juin au 2 juillet 2021. Au cours de sa session, le Conseil a tenu 10 séances plénières, soit ses 1206^e à 1215^e séances, sous la forme de réunions virtuelles et physiques. Entre le 25 juin et le 2 juillet 2021, le Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence a tenu des réunions informelles, dont il a rendu compte à la séance plénière de clôture.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. Priorités des pays les moins avancés dans la perspective de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Conclusions concertées 564 (LXVIII)

Le Conseil du commerce et du développement,

Reconnaissant l'importance de renforcer les capacités productives et de promouvoir des politiques nationales complémentaires afin de favoriser une croissance économique durable et inclusive dans les pays les moins avancés,

Notant que les pays dotés d'un ensemble plus large et plus profond de capacités productives sont mieux à même de faire face aux effets des chocs internes et externes,

Constatant que la récente pandémie a fait ressortir la nécessité d'une action mondiale en faveur du relèvement, qui doit s'appuyer sur une approche et des mesures cohérentes et globales et tenir compte en particulier des besoins des pays les moins avancés dans les domaines du commerce, de la finance, de la technologie et du renforcement des capacités, pour remédier efficacement aux causes profondes de la lenteur des progrès accomplis par ces pays sur la voie de leur reclassement, d'une transition harmonieuse et durable et de la réalisation des objectifs de développement durable,

Soulignant que les pays les moins avancés, en renforçant leurs capacités productives, y compris leurs capacités en matière de facilitation du commerce et d'investissement, seront en meilleure position pour pénétrer les marchés internationaux des biens et des services et y être compétitifs, notamment pour ce qui est des biens à plus forte valeur ajoutée, plus élaborés et autres que les produits de base, et pour tirer le meilleur parti de la technologie et de l'innovation,

1. *Recommande*, au vu de la lenteur du développement des capacités productives dans les pays les moins avancés, de faire de la question du renforcement de ces capacités le cadre général du prochain programme d'action devant être adopté pour la décennie 2022-2031, à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;

2. *Encourage* la CNUCED à continuer de contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés, notamment en aidant ces pays à définir et à mettre en œuvre des politiques nationales qui renforceront leurs capacités productives tout en assurant la durabilité et l'inclusion sociales, économiques et environnementales, y compris pour les femmes et les jeunes.

*1215^e séance plénière
2 juillet 2021*

B. Rapport du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence

Méthode de travail du Comité préparatoire depuis le 2 juillet 2021

Décision 565 (LXVIII)

À sa 1215^e séance plénière (de clôture), le 2 juillet 2021, le Conseil du commerce et du développement a convenu d'une méthode de travail relative aux négociations du Comité préparatoire pour la période allant du 2 juillet 2021 à l'ouverture de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Premièrement, la réunion du Comité préparatoire prévue pour le 19 juillet 2021 aurait pour objet d'adopter *ad referendum* tous les paragraphes pouvant être convenus pour l'essentiel grâce à des modifications d'ordre rédactionnel du projet. Entre le 2 et le 19 juillet 2021, les négociations informelles-informelles se poursuivraient. Deuxièmement, le but était de disposer d'un projet consolidé de texte de négociation pour adoption à la fin de la trente-deuxième session extraordinaire du Conseil, qui se tiendrait du 6 au 8 septembre 2021. À cette fin, les 25 et 26 août 2021, la Présidente du Comité préparatoire tiendrait une série d'entretiens de type « confessionnal » au cours desquels les Amis de la Présidente collaboreraient avec les représentants en vue de recenser les domaines de convergence et de divergence concernant les questions en souffrance. Avant ces dates, les représentants pourraient commencer à partager leurs points de vue concernant ces questions. Sur la base des résultats de ces entretiens, la Présidente et les Amis de la Présidente joueraient un rôle de facilitateurs en vue de l'élaboration d'un projet consolidé de texte de négociation avant la clôture de la session extraordinaire le 8 septembre 2021. Les questions relatives à l'introduction, au chapitre I et au chapitre II ayant été largement résolues, l'attribution des paragraphes particuliers restants à chaque Ami de la Présidente serait déterminée après le 19 juillet 2019. La Présidente et deux Amis de la Présidente (Argentine, Irlande) faciliteraient les travaux relatifs au reste du chapitre III. Les deux autres Amis de la Présidente (Liban, Panama) faciliteraient ceux concernant le reste du chapitre IV.

C. Autres décisions du Conseil

Débat de haut niveau

À circonstances extraordinaires, mesures extraordinaires : Réunion préparatoire en vue de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Priorités des pays les moins avancés dans la perspective de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

1. À sa 1215^e séance plénière (de clôture), le 2 juillet 2021, le Conseil du commerce et du développement a approuvé les conclusions concertées sur le point 2 b) de l'ordre du jour, telles que distribuées aux membres le 1^{er} juillet 2021 (voir chap. I, sect. A, ci-dessus).

Rapport du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence

2. Toujours à sa 1215^e séance plénière, le Conseil a approuvé la méthode de travail du Comité préparatoire du 2 juillet 2021 à l'ouverture de la quinzième session de la Conférence (voir chap. I, sect. B, ci-dessus).

3. La Présidente du Conseil du commerce et du développement, en sa qualité de Présidente du Comité préparatoire, a présenté un rapport oral sur l'état d'avancement du projet de texte de négociation pour la quinzième session de la Conférence. Vingt-deux paragraphes supplémentaires avaient été adoptés *ad referendum* à la soixante-huitième session du Conseil. Elle a en outre présenté son évaluation des progrès réalisés à ce jour et des travaux en cours. Elle a souligné que la plupart des questions relatives au projet de texte de négociation pouvaient être résolues grâce à des modifications d'ordre rédactionnel, mais que le chapitre IV, qui était prospectif quant au fond et visait à faire de la CNUCED une

institution plus forte, exigeait des travaux de facilitation. Elle a donc présenté la méthode de travail à suivre pour finaliser les négociations.

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

4. À sa 1213^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport sur la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, publié sous la cote TD/B/EFD/4/3.

Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

5. À sa 1212^e séance plénière, le 24 juin 2021, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/68/2).

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2020-2021 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif

6. À sa 1213^e séance plénière, le 24 juin 2021, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du Président de l'Organe consultatif pour 2020-2021.

7. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont félicité le secrétariat de la CNUCED d'avoir mené des activités de renforcement des capacités au moyen des cours régionaux, des cours pilotes interrégionaux et des cours de brève durée sur les questions économiques internationales. Ils ont noté avec satisfaction que les retombées économiques de la pandémie de coronavirus (COVID-19) avaient été prises en considération dans les programmes actualisés des sept cours de courte durée dispensés pendant la période couverte par le présent rapport. La plateforme interrégionale du programme au titre du paragraphe 166 réunissait les décideurs et facilitait la formation en matière de suivi ainsi que l'échange de points de vue au niveau interrégional. Les représentants se réjouissaient du prochain cours interrégional devant être organisé dès que les conditions de santé et de voyage le permettraient.

8. Les représentants des groupes régionaux et des délégations ont noté avec satisfaction que l'Argentine et le Pakistan avaient été choisis pour accueillir des futurs cours régionaux pluriannuels pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Asie et le Pacifique, respectivement. Ils ont demandé que le programme se poursuive dans les régions en développement et à l'intention des diplomates en poste à Genève afin d'améliorer les connaissances et de renforcer les capacités, eu égard à la grande qualité de tous les cours menés dans le cadre de ce programme au titre du paragraphe 166.

9. Un groupe régional a insisté sur l'importance du mandat énoncé au paragraphe 166 et a préconisé de renforcer encore ce programme de la CNUCED en lui affectant des ressources humaines et financières supplémentaires.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture et débat général

Déclarations liminaires

10. Le Président sortant (Argentine) du Conseil du commerce et du développement a ouvert la séance en remerciant la Secrétaire générale adjointe de sa détermination et de son appui sans faille, y compris dans le rôle de Secrétaire générale par intérim qu'elle occupait actuellement. Il a également souhaité la bienvenue à la Secrétaire générale de la CNUCED, première femme à ce poste, dont la désignation venait d'être confirmée et qui rejoindrait bientôt l'institution. Il a remercié les délégations pour le soutien qu'elles lui avaient apporté dans ses fonctions de Président du Comité préparatoire, ainsi que le secrétariat pour la souplesse et l'ouverture d'esprit avec lesquelles il avait poursuivi les travaux dans le contexte difficile qui avait caractérisé l'année 2020. Malgré ces difficultés, les préparatifs de la

quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avaient progressé.

11. Le Président sortant a déclaré que le rôle et le mandat de la CNUCED existaient bien avant la pandémie de coronavirus (COVID-19). Depuis 1964, la CNUCED s'efforçait de combler le fossé qui séparait les pays les moins avancés des autres afin que la prospérité soit une réalité pour tous. La pandémie ayant eu des répercussions sur tous les aspects de la vie des gens et de la vie économique, il avait apprécié les discussions approfondies concernant les effets de la pandémie sur le commerce et le développement. Il a également salué les conclusions techniques des rapports de la CNUCED pour leur professionnalisme, leur actualité et leur pertinence et pour les solutions qu'ils avaient apportées afin que l'institution puisse réaliser son mandat. Les rapports de la CNUCED étaient une référence pour la recherche et pour le débat d'idées et servaient de contribution aux importantes manifestations que différentes organisations internationales consacraient prochainement au commerce et au développement.

12. La nouvelle Présidente (République-Unie de Tanzanie) du Conseil du commerce et du développement a remercié le Président sortant et dit compter sur son engagement actif en tant que membre des Amis de la Présidente du Comité préparatoire. Elle a également exprimé le souhait de voir perdurer l'esprit d'engagement constructif tout au long des travaux qui seraient réalisés pour mettre au point la version finale du texte de négociation de la quinzième session de la Conférence.

13. La nouvelle Présidente a dit que la CNUCED, base du pilier « développement » des Nations Unies, avait un rôle vital à jouer pour aider les pays pendant et après la pandémie de COVID-19. Le document final de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait être axé sur les grands défis du développement aujourd'hui. Cette quinzième session marquait le moment où l'on devrait passer des actions aux résultats, réaliser la prospérité pour tous et sortir plus forts de la pandémie.

14. Le document final devrait aussi donner à la CNUCED des moyens renforcés pour aider les pays en développement à se développer par le commerce. La CNUCED étant l'émanation de ses États membres, ces États membres, épaulés par le secrétariat, devraient adhérer à l'action menée par l'organisation pour résoudre tout l'éventail des problèmes de commerce et de développement qui bouchaient les perspectives de développement durable des pays en développement. La marge d'action de tous les pays devrait être préservée, mieux comprise et mieux utilisée, à l'heure où les économies se relevaient de la pandémie et où le développement était remis sur la voie pour éviter une autre décennie perdue.

15. La nouvelle Présidente a constaté que pour remettre les économies sur la voie, il faudrait trouver des solutions à long terme qui permettent de gérer les vulnérabilités liées à l'endettement et de faire face aux difficultés liées au financement du développement. En sa qualité de partie prenante institutionnelle du processus de financement du développement, la CNUCED devrait jouer pleinement le rôle qui lui était confié. Elle pourrait également décider de participer activement à l'élaboration de mesures mondiales efficaces pour lutter contre les flux financiers illicites, en particulier la fraude et l'évasion fiscales des sociétés multinationales, en contribuant à un forum mondial inclusif pour la coopération fiscale internationale.

16. Le rôle du système commercial multilatéral était également déterminant dans le contexte actuel de ralentissement économique mondial. Le commerce devrait rester inclusif et capable d'appuyer les initiatives de développement. En tant qu'instance chargée de relever les défis du système commercial multilatéral dans la perspective d'un développement inclusif et équitable, la CNUCED devrait être renforcée et mieux équipée pour aider les pays en développement à participer au système. La nouvelle Présidente a assuré les participants qu'elle ne ménagerait aucun effort pour garantir le succès de la quinzième session de la Conférence qui marquerait une avancée significative.

17. Les représentants de nombreux groupes régionaux ont remercié le Président sortant pour sa contribution à la quinzième session de la Conférence, en particulier dans le contexte de la pandémie, et ont souhaité la bienvenue à la nouvelle Présidente, indiquant leur attachement à la CNUCED et leur appui à son équipe dirigeante.

18. Un groupe régional a exprimé l'espoir que, dans la partie de la soixante-huitième session du Conseil consacrée aux négociations du Comité préparatoire, les délégations auraient la possibilité de s'entendre sur la majeure partie au moins du document final de la Conférence.

19. Pour un autre groupe régional, qui appelait aussi de ses vœux un résultat positif, il était nécessaire de réaffirmer que personne ne devait être laissé de côté. Les politiques devaient être revues dans le sens du développement pour tous, en même temps que du règlement des problèmes causés par la pandémie. La reprise serait longue à venir, en particulier dans les pays qui connaissaient déjà des problèmes graves, tels que les conflits et la sécheresse, avant le début de la pandémie.

20. La Secrétaire générale par intérim, souhaitant la bienvenue à la nouvelle Présidente, a dit que les quatre années à venir ouvriraient un nouveau chapitre pour la CNUCED. Elle a également remercié le Président sortant pour sa coopération et son rôle mobilisateur pendant la pandémie et pendant les négociations menées par des moyens virtuels.

Débat général

21. Le débat général s'est tenu les 22 et 23 juin 2021. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : Afghanistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres ; Guatemala, au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ; État de Palestine, au nom du Groupe des États arabes ; Fédération de Russie au nom de l'Union économique eurasiennne ; Japon (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Philippines ; République de Corée ; Viet Nam ; Chine ; Colombie ; Argentine ; Égypte ; République islamique d'Iran.

22. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont souligné qu'il importait de renforcer la CNUCED, de donner un souffle nouveau au multilatéralisme et d'accorder la priorité aux besoins des pays en développement.

23. Les représentants d'un groupe régional et de nombreuses délégations ont invité à mettre l'accent sur le rôle central dans le redressement économique des pays et à s'engager dans une démarche transformatrice. Ils ont souligné qu'il fallait concentrer les efforts sur les investissements directs, le développement numérique, les changements climatiques, le commerce illicite, les flux financiers illicites et l'allègement de la dette pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont également réaffirmé que les pays en développement devaient bénéficier d'un traitement différencié et que les États membres devaient éviter toute forme d'unilatéralisme, car celui-ci était préjudiciable au développement.

24. Les représentants d'un autre groupe régional et d'une délégation ont souligné qu'ils collaboreraient à l'établissement de principes fondamentaux visant à garantir que le document final de la quinzième session de la Conférence serait axé sur la définition d'une approche transformatrice de l'appui aux pays en développement, de la lutte contre les vulnérabilités environnementales et du financement du développement, ainsi que sur la transformation du multilatéralisme en tant que tel. Les représentants d'un autre groupe régional et d'une autre délégation ont invité à la solidarité internationale et à l'établissement de relations de confiance entre les pays, de sorte que nul ne soit laissé de côté et que les États membres puissent progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable.

25. Le représentant d'un quatrième groupe régional a déclaré que la CNUCED était restée en retrait ces dernières années et que certains de ses produits n'avaient eu qu'une faible influence sur les débats internationaux. L'objectif était de redonner de la valeur à l'organisation et de concentrer les ressources dans les domaines qui présentaient un intérêt clair pour les pays bénéficiaires. Le représentant a suggéré que l'accent soit mis sur la numérisation, l'allègement de la dette, les investissements durables et l'économie verte.

26. Les représentants d'un autre groupe régional et d'une autre délégation ont déclaré que la CNUCED devait créer un mécanisme de dialogue entre organisations d'intégration régionale, qui serait axé sur la réalisation des objectifs de développement durable, la maîtrise de la pandémie et la lutte contre les ententes internationales. Quant au document final de la quinzième session de la Conférence, le représentant du groupe régional a souligné que, dans

le cadre des préparatifs de la session, certaines approches des questions de genre, des droits de l'homme et des changements climatiques avaient été présentées comme universelles et consensuelles, mais ne l'étaient pas. Les particularités des pays en transition et des pays à revenu intermédiaire devaient être prises en considération, et les répercussions négatives des mesures restrictives unilatérales devaient être abordées dans le document final.

27. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné qu'il souhaitait que le document final de la quinzième session de la Conférence mette en évidence, de façon mesurée et équilibrée, les transformations nécessaires pour relever les défis actuels, et définisse le rôle de la CNUCED de telle sorte que les préoccupations d'efficacité et d'égalité soient au cœur de ses travaux.

28. Les représentants de nombreuses délégations ont demandé à la CNUCED de promouvoir un accès équitable aux vaccins et de soutenir les systèmes de santé des pays en développement.

29. Les représentants de nombreuses délégations ont réaffirmé la nécessité de préserver et de consolider les piliers des travaux de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus intergouvernemental et l'assistance technique.

30. Les représentants de plusieurs délégations ont souligné qu'il importait, dans les pays en développement, de promouvoir les petites et moyennes entreprises pour renforcer l'économie.

31. Les représentants de plusieurs délégations ont insisté sur le fait que les États membres devaient maintenir le budget de l'aide publique au développement à son niveau actuel ou l'accroître, mais pas le réduire.

32. Les représentants de certaines délégations ont déclaré que la CNUCED devait se pencher d'urgence sur les problèmes liés à la sécurité alimentaire et à l'agriculture.

33. Les représentants de certaines délégations ont souligné que la CNUCED devait continuer de faire une large place aux questions relatives aux femmes et à l'égalité des sexes.

B. Débat de haut niveau

(Point 2 de l'ordre du jour)

À circonstances extraordinaires, mesures extraordinaires : Réunion préparatoire en vue de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

34. La Secrétaire générale par intérim de la CNUCED a ouvert les discussions au titre du débat de haut niveau. Deux réunions-débat ont suivi.

a) Incidences de la pandémie de COVID-19 sur le commerce et le développement

35. La Secrétaire générale par intérim de la CNUCED a noté que, quinze mois après les premières infections, la maladie à coronavirus (COVID-19) restait au centre des discussions. La distribution et l'accès aux vaccins étaient inégaux, ce qui favorisait les mutations du virus et faisait courir des risques à chacun. L'économie mondiale commençait certes à s'améliorer mais la reprise était très inégale, car la capacité des pays à investir dans des politiques de lutte contre la COVID-19 et de relèvement présentait de grandes disparités. La CNUCED avait mobilisé ses trois piliers pour soutenir les États membres, grâce à ses travaux de recherche, au recueil de données, à des analyses et à des débats, ainsi qu'en adaptant les programmes de coopération technique en fonction des besoins. En réponse aux demandes formulées, les données figurant dans le rapport sur les effets de la pandémie sur le commerce et le développement, publié en novembre 2020, avaient été régulièrement actualisées, depuis le 31 mars 2021, sur un portail en ligne comprenant plus de 25 indicateurs.

36. Les données contenues dans le portail faisaient ressortir que la pandémie avait des effets très différents sur les pays développés et les pays en développement. La Secrétaire générale par intérim a noté que le rebond du produit intérieur brut (PIB) serait plus marqué

dans les pays développés que dans les pays en développement. L'élargissement du fossé entre pays riches et pays pauvres était préoccupant et la situation du commerce des services demeurait désastreuse, en raison principalement des effets de la pandémie sur le tourisme et l'aviation. Le pourcentage de personnes vaccinées variait fortement d'un pays à l'autre, l'Afrique étant très en retard, et les taux estimatifs d'extrême pauvreté pour 2020 et 2021 étaient en hausse. La pandémie avait en outre mis en relief l'ampleur des efforts à fournir pour réaliser les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Des membres de la communauté internationale avait multiplié les appels en faveur d'une plus grande solidarité, mais la Secrétaire générale par intérim n'était pas certaine que cette communauté y ait vraiment répondu.

37. L'aide au développement apportée par le Comité d'aide au développement avait atteint un niveau record, mais cette augmentation était loin de compenser la diminution des autres flux de ressources. De nombreux pays étaient exposés à un risque élevé de surendettement ou étaient déjà surendettés, même si l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des 20 pouvait concourir à atténuer le problème de la dette et de l'endettement croissant. Les faits présentés illustraient à quel point la reprise était inégale et faible, et combien la solidarité et la coopération seraient essentielles à l'avènement d'un avenir plus résilient, inclusif et durable.

38. La Première Ministre de la Barbade s'est félicitée de la coopération continue du secrétariat avec la Barbade, pays hôte de la quinzième session de la Conférence. Le thème du débat de haut niveau était particulièrement approprié compte tenu du contexte actuel et des résultats attendus de la Conférence.

39. Pour la Barbade, le processus menant à la quinzième session de la Conférence avait commencé en 2019. L'offre de la Barbade d'accueillir la Conférence avait eu pour principal motif les incertitudes et la volatilité au sein des principales instances de négociation sur le commerce international et le recours alarmant à des politiques unilatéralistes et transactionnelles par la majorité des puissances mondiales. Avec le Secrétaire général de la CNUCED de l'époque, elle avait appelé les décideurs à faire preuve d'audace et d'ambition en vue d'améliorer les perspectives de développement des pays en développement. L'objectif commun était de profiter de la conjoncture internationale pour renforcer l'apport du multilatéralisme et faire en sorte que la quinzième session de la Conférence soit véritablement transformatrice et produise des résultats transformateurs. Le thème retenu pour la Conférence « De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous » résumait leurs aspirations.

40. À l'époque, personne n'aurait pu imaginer la pandémie de COVID-19, dont les effets dévastateurs sur l'économie mondiale et sur tous les pays, développés et en développement rappelaient notre appartenance à une même humanité et notre responsabilité commune. Même si certains tardaient à le reconnaître, nul ne serait en sécurité avant que chacun ne le soit. Dans les pays en développement, les ravages de la crise économique pesaient le plus lourdement sur les populations pauvres, vulnérables et défavorisées. Une poignée des pays les plus riches du monde seulement semblaient avoir la capacité de se relever rapidement et durablement. Les mesures prises pour faire face aux réalités actuelles, à savoir la pandémie de COVID-19, et à d'autres crises existentielles allaient accentuer les inégalités et les vulnérabilités préexistantes, à moins que des changements systémiques ne soient apportés à l'architecture financière internationale, concernant en particulier le traitement des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire.

41. La Première Ministre a souligné qu'en 2020, abstraction faite de quelques États en situation de conflit, les pays le plus lourdement touchés par la pandémie sur le plan économique avaient été ceux qui dépendaient le plus du tourisme et des voyages, comme la Barbade. La plupart des pays des Caraïbes avaient enregistré des taux de décroissance à deux chiffres de leur PIB. En Afrique subsaharienne, les seuls pays en pareille situation étaient les petits États insulaires en développement dépendant du tourisme. Il en allait de même pour les pays émergents et en développement d'Asie. Seuls deux pays développés fortement dépendants du tourisme avaient enregistré un recul d'une telle ampleur. Aucune autre économie avancée n'avait enregistré de recul à deux chiffres. Le secteur vital du tourisme ne commencerait à se relever que lorsque les voyages internationaux reprendraient en toute sécurité. La répartition cruellement inéquitable des vaccins rendait toutefois encore plus

difficile pour la plupart des pays de créer les conditions nécessaires pour accueillir en toute sécurité des voyageurs internationaux.

42. Le récent geste du Groupe des Sept était bienvenu, mais certains pays risquaient de ne pas pouvoir tenir jusqu'à la fin de 2022 face à l'ampleur du recul subi en 2020. Les vaccins devaient être obtenus auprès d'intermédiaires et à des prix exorbitants, ce qui les rendait inabordables. Confrontés à des menaces incontrôlables, des pays comme la Barbade se trouvaient donc dans l'incapacité de structurer leur développement comme ils l'entendaient. Les crises liées à la COVID-19 et aux changements climatiques avaient aussi mis sur le devant de la scène la sécurité alimentaire, sujet majeur d'inquiétude dans les petites îles isolées, lesquelles venaient au dernier rang des priorités des chaînes d'approvisionnement. La capacité de nourrir les populations était amoindrie par les règles du commerce international, qui rendaient l'agriculture à petite échelle non rentable et accentuaient la dépendance à l'égard des produits alimentaires importés et de systèmes internationaux d'approvisionnement et de transport exposés à des risques de perturbation liés à la COVID-19 ou à d'autres événements catastrophiques. Importer la majorité des produits de consommation risquait de plus d'exposer les populations de ces pays au phénomène de la résistance aux antimicrobiens, qui pourrait être le plus grand problème de santé mondiale d'ici à 2050, date qui semblait malheureusement trop distante pour que les décideurs fassent de cette question une priorité.

43. Les mesures extraordinaires qu'appelaient ces circonstances extraordinaires et dont avaient besoin des pays comme la Barbade constituaient pour eux une bouffée d'oxygène – en leur apportant une marge de manœuvre budgétaire adéquate pour planifier leur propre développement – ainsi qu'un réaménagement significatif de la structure financière internationale tendant à dégager cette marge d'action. Il était crucial d'accorder un financement concessionnel aux pays à revenu intermédiaire et à revenu intermédiaire supérieur qui en avaient besoin. Ces pays avaient obtenu de bons résultats en matière de développement, en grande partie par leurs propres moyens. Les facteurs de vulnérabilité multidimensionnels et le coût élevé du capital que leur imposait la catégorisation actuelle et simpliste les empêchaient pourtant de faire face à leurs vulnérabilités de manière durable. Le PIB par habitant était un critère dépassé qui renvoyait une image déformée, masquant le fait que 70 % des pauvres du monde vivaient dans des pays à revenu intermédiaire.

44. Adopter une approche plus judicieuse de la dette liée à la pandémie de COVID-19 s'imposait donc aussi à titre de mesure extraordinaire. Cette dette était assimilable à la dette de l'après-Seconde Guerre mondiale. Le financement de la « guerre » en cours contre la COVID-19 devrait donc bénéficier de mesures du même ordre. La Première Ministre a rappelé que la priorité absolue fixée en 2019 était de veiller à ce que la quinzième session de la Conférence soit porteuse de transformations et mette en avant le multilatéralisme et ses avantages.

45. En 2021, la quinzième session de la Conférence, qui allait être la première conférence de niveau ministériel sur le commerce à se tenir depuis le début de la pandémie, offrirait une occasion encore plus grande de faire la différence. Il appartenait aux dirigeants politiques d'adopter une position morale stratégique en soutien au nouveau Pacte mondial que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies appelait de ses vœux. Remontant aux origines de la CNUCED, en 1964, la Première Ministre a rappelé qu'à l'époque les États nouvellement indépendants au sortir du colonialisme, dont la Barbade, s'étaient employés à trouver leur place en tant que pays en développement au sein de la communauté internationale. La CNUCED avait été créée pour répondre aux préoccupations des pays en développement en matière de commerce et de développement. Des circonstances extraordinaires avaient conduit la CNUCED à instituer le Groupe des 77, qui rassemblait alors les pays les moins avancés. Dans les années 1970, la CNUCED avait assumé un rôle de chef de file dans les débats sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international. La CNUCED avait beaucoup accompli dans le cadre de son action en faveur des pays en développement, mais beaucoup restait à faire. En ces temps extraordinaires, la mesure la plus extraordinaire pourrait être de faire en sorte que la CNUCED reprenne véritablement son rôle actif en faveur des pays en développement, lesquels s'évertuaient encore et toujours à transformer un système international qui n'avait été conçu ni par eux ni pour eux.

46. Le chef statisticien de la CNUCED a brièvement commenté les principales statistiques et analyses du portail de données ainsi que les indicateurs essentiels actualisant les constatations contenues dans le rapport de la CNUCED de 2020 intitulé *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development : Transitioning to a New Normal* (Effets de la pandémie de COVID-19 sur le commerce et le développement : Transition vers une nouvelle normalité). Il a indiqué que, dans la perspective d'une nouvelle actualisation, le secrétariat aimerait recevoir des informations en retour sur les indicateurs particulièrement utiles ou intéressants.

47. Certains représentants ont salué la CNUCED pour ses analyses des effets multidimensionnels de la pandémie de COVID-19 et ses recommandations en faveur d'une relance équitable, notamment celles contenues dans son rapport sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur le commerce et le développement.

48. Plusieurs groupes régionaux et plusieurs délégations ont souligné que la pandémie avait accentué les déséquilibres existants et freiné les progrès, alors qu'il ne restait que huit ans pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

49. Les représentants d'un groupe régional et d'une délégation ont préconisé de mettre le commerce au service de la promotion de l'égalité d'accès à des ressources et à des vaccins sûrs et efficaces à des prix abordables (en tant que biens publics mondiaux), afin de combler le fossé entre les pays développés et les pays en développement et de réduire les inégalités.

50. Un autre groupe régional a insisté sur les changements fondamentaux induits par la pandémie. Plusieurs groupes régionaux et plusieurs délégations ont demandé que la CNUCED contribue à la refonte de l'architecture économique et financière internationale, en renforçant le mandat de l'institution et en faisant de la quinzième session de la Conférence une conférence porteuse de transformations afin de favoriser une meilleure reprise.

51. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et plusieurs délégations ont déclaré que la CNUCED devrait jouer un rôle central dans le renforcement de la solidarité multilatérale afin d'atténuer les effets de la pandémie. Un autre groupe régional et plusieurs délégations ont en outre fait valoir qu'une attention particulière devrait être accordée aux pays les plus vulnérables, dont les petits États insulaires en développement, qui avaient été le plus durement touchés par la pandémie.

52. Des groupes régionaux et des délégations ont demandé à la CNUCED de poursuivre ses recherches ciblées en vue de conseiller les pays en développement sur la question d'une relance durable et significative et de fournir une plateforme d'échange. Certains groupes régionaux et plusieurs délégations ont dit qu'il fallait partager davantage la technologie et l'information pour réduire les inégalités et mettre le numérique au service d'une reprise équitable.

53. Les représentants d'un groupe régional et d'une délégation ont déclaré que des politiques commerciales inclusives devraient être au cœur de la relance afin de garantir l'autonomisation économique des femmes et des jeunes. Les représentants d'un autre groupe régional et d'une autre délégation ont déclaré que l'accent devait aussi être mis sur les questions d'environnement et de biodiversité, conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées.

54. Les représentants de certains groupes régionaux et de certaines délégations ont prôné une coopération mondiale en matière d'allègement de la dette des pays les plus pauvres, de réforme du système fiscal international pour mettre fin aux flux financiers illicites, d'investissements en faveur d'une croissance durable et de financement de l'action climatique dans le cadre d'une transition vers une économie mondiale plus durable. Une autre délégation a estimé que la CNUCED pourrait collaborer avec l'Organisation internationale du Travail, au titre de l'objectif de développement durable 8, en vue d'étudier les possibilités de mobiliser des financements internationaux aux fins de la protection sociale.

55. Certains groupes régionaux et de nombreuses délégations ont déclaré que la question des incidences de la pandémie devait rester à l'ordre du jour du Conseil du commerce et du développement. Un groupe régional a appelé à investir la CNUCED d'un mandat fort à la hauteur des aspirations et des besoins des pays du Sud ; un autre groupe régional a insisté sur la nécessité de prendre des mesures concrètes et ciblées en ces temps exceptionnels.

b) Priorités des pays les moins avancés dans la perspective de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

56. Dans son discours d'ouverture, la Secrétaire générale par intérim de la CNUCED a constaté que la pandémie de COVID-19 continuait à faire sentir ses effets. La pandémie avait non seulement provoqué la perte de vies humaines et de moyens de subsistance partout dans le monde, mais aussi annulé certains des progrès que les pays les moins avancés avaient réalisés avec peine dans la lutte contre la pauvreté et sur d'autres fronts du développement socioéconomique. Dans la plupart des pays les moins avancés, la faiblesse des capacités productives et l'inaptitude à améliorer la productivité dans des secteurs clés, comme les industries manufacturières à forte intensité technologique et les services, avaient amoindri le rythme et la qualité de la transformation économique. Le renforcement des capacités productives – ressources productives, capacités entrepreneuriales et liens de production – ouvrait des possibilités. Ensemble, ces trois éléments conditionnaient l'aptitude d'un pays à produire des biens et des services et à bénéficier des retombées positives connexes en termes de création d'emplois productifs, de formation aux technologies, d'amélioration de la productivité et d'augmentation des revenus.

57. La place centrale réservée aux capacités productives et aux pays les moins avancés dans le débat de haut niveau s'expliquait par la tenue prochaine de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le « *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie* » mettait en évidence la nécessité d'améliorer ces capacités afin de réaliser les objectifs de développement durable. La CNUCED avait élaboré des outils pratiques fondés sur des données pour soutenir la transformation structurelle et le reclassement des pays les moins avancés. L'indice multidimensionnel des capacités productives permettait de mesurer et d'évaluer les capacités productives globales d'un pays et les facteurs déterminants sous-jacents en vue de déterminer les domaines clés à privilégier et les politiques à mettre en œuvre pour les renforcer.

58. Les préférences commerciales étaient un domaine d'action interdépendant et très utile dont les pays les moins avancés pouvaient tirer parti. Sans être une panacée pour le développement, elles contribuaient à ouvrir des possibilités d'exportation aux pays dépourvus de capacités productives suffisantes. Combiner de manière adéquate renforcement de l'entrepreneuriat, capacités locales et réformes des politiques commerciales axées sur l'exportation pourrait aider les pays les moins avancés à tirer avantage des préférences commerciales. La Secrétaire générale par intérim a présenté la nouvelle base de données de la CNUCED sur les taux d'utilisation du Système généralisé de préférences ayant pour objet d'aider les pays à tirer pleinement parti des échanges commerciaux.

59. La CNUCED était, comme toujours, prête à faire bénéficier de son expertise et de son appui les pays les moins avancés et les économies vulnérables, en particulier dans la perspective de la quinzième session de la Conférence et de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

60. L'oratrice principale, la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, a fait observer que la pandémie de COVID-19 s'était propagée moins rapidement et moins gravement dans les pays les moins avancés que dans le reste du monde. Elle a salué la réponse sanitaire précoce et efficace apportée par nombre de ces pays en dépit de leurs ressources limitées. La chute des investissements étrangers directs et des envois de fonds frappait pourtant durement les pays les moins avancés. Près de la moitié d'entre eux étaient exposés à un risque élevé de surendettement ou étaient déjà en situation de surendettement. On prévoyait une croissance faible. Selon les estimations de la CNUCED, dans les pays les moins avancés 32 millions de personnes supplémentaires allaient tomber à brève échéance dans l'extrême pauvreté.

61. Les effets à long terme de la pandémie, dont toute l'ampleur restait à mesurer, allaient fortement conditionner le renforcement des capacités productives et le développement de ces pays. L'initiative de suspension du service de la dette avait certes permis d'alléger les pressions financières dans certains des pays les moins avancés, mais elle était manifestement insuffisante. Dans le même temps, dans le cadre de leurs mesures budgétaires les pays développés avaient dépensé près de 580 fois plus par habitant que les pays les moins avancés.

62. Elle a noté que les vulnérabilités des pays les moins avancés étaient imputables globalement à leurs obstacles structurels et au sous-développement de leurs systèmes de

production. L'aide internationale pouvait et devait renforcer les éléments qui favorisaient le développement des capacités productives et la transformation structurelle en ajoutant de la valeur aux biens et aux services. Il s'agissait de promouvoir le passage à des activités économiques à plus forte valeur ajoutée et de faciliter la création d'emplois dans ces secteurs. L'amélioration des capacités productives des pays les moins avancés concourrait grandement à favoriser leur reclassement et les aiderait à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi qu'à assurer la prospérité de tous.

63. Les pays les moins avancés resteraient à la traîne des pays en développement aussi longtemps que les décideurs ne s'attaqueraient pas aux déséquilibres de la croissance, à la faiblesse des fondamentaux macroéconomiques, à l'instabilité de la transformation structurelle et à l'insuffisance des capacités productives. La communauté internationale devrait prendre des mesures audacieuses pour donner aux pays les moins avancés les moyens de se relever rapidement et de se développer plus efficacement, conformément aux objectifs de développement durable et aux objectifs de développement de ces pays.

64. Elle a exhorté les délégations à tirer le meilleur parti des possibilités qu'ouvrait la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devant se tenir en octobre 2021. La conférence ministérielle était un événement majeur pour les pays en développement et pouvait grandement contribuer au processus de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le nouveau programme d'action, qui allait être adopté à la cinquième Conférence, devait servir de vecteur à une action ambitieuse tout au long de la Décennie d'action afin de réaliser les objectifs de développement durable. Les capacités productives, qui occupaient une place centrale dans cette stratégie, étaient cruciales pour réduire la pauvreté, créer des emplois, assurer une croissance inclusive et promouvoir un environnement durable.

65. Elle a ajouté qu'il était nécessaire de relever les défis nouveaux et émergents, notamment les changements climatiques, l'aide au reclassement et après le reclassement, l'accès aux technologies numériques et le renforcement de la résilience aux chocs sanitaires à venir. Le succès des efforts internationaux dépendrait fortement de la cohérence entre les politiques commerciales, financières, économiques et sociales.

66. Dans son exposé, le Ministre angolais du commerce et de l'industrie a insisté sur les mesures concrètes que le Gouvernement de son pays avait prises pour atténuer les effets de la pandémie et renforcer les capacités productives grâce à des réformes économiques et à la diplomatie commerciale.

67. Le Chef de cabinet de l'Organisation mondiale du commerce a rappelé les résultats mitigés du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et a présenté des propositions relatives aux questions macroéconomiques, sanitaires et institutionnelles tendant à soutenir les pays les moins avancés à la quinzième session de la Conférence et à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

68. Un coprésident du Comité préparatoire (Bangladesh) de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a indiqué qu'il convenait d'assurer la production de vaccins destinés aux pays les moins avancés et d'établir un calendrier de vaccination à leur intention avant 2022. Un autre coprésident du Comité préparatoire (Canada) a préconisé de prendre des mesures pragmatiques et a souligné que le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 pourrait faciliter la production et la distribution de vaccins.

69. Le Président du Comité des politiques de développement de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés devait occuper une place centrale dans toutes les politiques de développement.

70. En réaction aux exposés des orateurs, les représentants de nombreux groupes régionaux ont appelé la communauté internationale à renforcer son appui aux pays les moins avancés en vue de freiner et d'éradiquer la pandémie de COVID-19 dans ces pays et de relancer leur économie. Sans cet appui, les pays les moins avancés ne pourraient pas s'extraire de la spirale de la crise. Plusieurs représentants ont plaidé en faveur d'une augmentation de l'appui et de l'aide de la communauté internationale en faveur des pays les

moins avancés en matière de vaccins et de relance économique et ont souligné que la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés permettrait de mettre en lumière les besoins fondamentaux de ces pays et les solutions à apporter.

C. Rapport annuel du Secrétaire général

(Point 4 de l'ordre du jour)

71. La Secrétaire générale par intérim a constaté que le rebond de l'économie mondiale était plus fort que prévu et que la CNUCED orientait ses travaux à l'aune de nombreuses évolutions préoccupantes qui touchaient les pays en développement. Ces pays étaient confrontés à de nombreux obstacles : lenteur de la distribution de vaccins leur étant destinés; divergences des trajectoires de croissance; accentuation des inégalités et de l'extrême pauvreté; élargissement de la fracture numérique; rebond du commerce des biens plutôt que du commerce des services; forte baisse des investissements étrangers directs; hausse des niveaux d'endettement; augmentation de l'aide insuffisante pour compenser la contraction des autres sources de financement du développement; insuffisance des efforts déployés au niveau international pour faire face à la crise climatique. L'action de la CNUCED avait donc pour objectif directeur d'aider les pays en développement à relever ces multiples défis. Ses travaux d'analyse visaient avant tout à aider les pays à évaluer les effets de la pandémie et à éclairer l'élaboration des politiques dans les domaines du commerce, de l'investissement, du financement, du genre, de la technologie et de l'innovation.

72. Elle a ajouté que la CNUCED avait tenu des réunions avec l'Organisation mondiale du commerce pour recenser les domaines de travail complémentaires et favoriser des résultats productifs. Elle a souligné que la CNUCED pouvait en outre fournir un appui substantiel aux pays en développement engagés dans le processus d'accession. La CNUCED collaborait étroitement aussi avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement dans l'optique de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

73. Un groupe régional et une délégation se sont félicités des activités menées par la CNUCED dans ses trois grands domaines d'action, notant que la CNUCED avait fourni des conseils de politique générale, des analyses et un appui, tous essentiels, aux fins d'atténuer les effets négatifs de la crise. Un autre groupe régional a salué les efforts accomplis par la CNUCED pour relier ses activités relevant des différents piliers, tout en constatant qu'il était possible de renforcer encore la cohérence et la synergie entre les sous-programmes.

74. Un groupe régional et plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction le regain du multilatéralisme, qui était au cœur des activités de formation de consensus de la CNUCED. Le représentant du groupe régional et plusieurs représentants de délégation ont rendu hommage à la CNUCED pour son engagement de longue date en faveur du multilatéralisme et de la formation de consensus, pour son expertise en matière d'aide à l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial et pour son concours à l'élaboration de modèles de développement inclusifs.

75. Un groupe régional et une délégation ont jugé positif le resserrement de la collaboration entre la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce, s'agissant en particulier de l'appui fourni par la CNUCED en matière d'accession. Le représentant du groupe régional a ajouté que la CNUCED menait depuis longtemps des activités en faveur des pays les moins avancés et que cet appui devait se poursuivre.

76. Le représentant d'un autre groupe régional et le représentant d'une délégation ont dit que les travaux de recherche et d'analyse et les recommandations de politique générale de la CNUCED étaient très utiles, en particulier en ce qui concernait la dette, les flux financiers illicites, l'économie numérique, les capacités productives et l'investissement. Le représentant de ce groupe régional s'est félicité de l'appel lancé par la CNUCED en faveur de l'allègement de la dette, ainsi que de la proposition relative à un plan Marshall pour la mise en œuvre des engagements non tenus en matière d'aide publique au développement et à la création d'une autorité internationale de la dette.

77. Un groupe régional a insisté sur le caractère crucial de l'assistance technique ciblée et du renforcement des capacités, notamment grâce au Système de gestion et d'analyse de la dette et au Système douanier automatisé, et a appelé les donateurs à leur consacrer davantage de ressources. Le renforcement des capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises était une autre des mesures à prendre en réponse à la crise.

78. Un autre groupe régional s'est dit très satisfait de la place croissante que la CNUCED réservait aux questions relatives au genre et aux droits de l'homme dans ses travaux et l'a encouragée à intégrer davantage ces questions dans ses travaux et analyses de fond.

79. Un autre groupe régional a fait valoir que la CNUCED devrait continuer à actualiser les données et à publier des analyses et des recommandations sur les meilleures pratiques dans tous les domaines.

80. Une délégation a dit que la quinzième session de la Conférence pourrait concourir à sortir des populations de la pauvreté et à instaurer des partenariats et une bonne entente. Une autre délégation a ajouté que la CNUCED devait agir avec souplesse face aux difficultés actuelles en vue de donner aux personnes vulnérables les moyens de se relever. Il était important de donner à la CNUCED les moyens d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

81. Un groupe régional a fait observer qu'un rapport devait être distribué avant la réunion afin de pouvoir examiner comme il se devait le point de l'ordre du jour. La Secrétaire générale par intérim a expliqué que le temps avait manqué pour élaborer un rapport écrit, étant donné les circonstances uniques du changement de direction de la CNUCED au début de 2021 et les contraintes liées à la lutte contre la pandémie. Elle a ajouté que cela n'empêcherait pas d'en élaborer un à l'avenir.

D. *Rapport sur la technologie et l'innovation 2021 : Prendre les vagues technologiques – Concilier innovation et équité*

(Point 5 de l'ordre du jour)

82. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté les points saillants du *Rapport sur la technologie et l'innovation 2021*, intitulé « *Prendre les vagues technologiques – Concilier innovation et équité* ». Ainsi qu'il était dit dans le rapport, l'accélération du développement des technologies d'avant-garde ouvrait certes de nouvelles perspectives, mais soulevait aussi certaines difficultés (suppression d'emplois, polarisation des emplois, diverses formes d'inégalité, etc.). La Directrice a présenté un indice de préparation aux technologies d'avant-garde, qui mesurait la capacité des pays à utiliser, adopter et adapter ces technologies, et a souligné que, si les pays développés obtenaient de meilleurs scores dans l'ensemble, les résultats de certains pays en développement surpassaient ceux de pays développés. L'existence de pays en développement dont les scores étaient supérieurs à ceux de certains pays développés prouvait que la préparation aux technologies d'avant-garde n'était pas uniquement fonction du niveau de développement. La Directrice a conclu en déclarant que l'action des pouvoirs publics et la coopération internationale étaient essentielles à la promotion de l'innovation – ainsi que l'atténuation des risques – et pouvaient consister à renforcer les capacités nationales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation à accroître la représentation des femmes dans les filières de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ou encore à favoriser un débat inclusif sur les technologies d'avant-garde.

83. Un intervenant a présenté diverses initiatives nationales de promotion de l'innovation et estimé qu'il fallait soutenir davantage les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les pays à faible revenu, en particulier dans les domaines du renforcement des compétences et des infrastructures des technologies de l'information et de la communication. Un autre intervenant a déclaré qu'il était possible de faire en sorte que les technologies d'avant-garde réduisent les inégalités au lieu de les creuser, par exemple en prenant cet impératif en considération au stade de la conception des technologies et en adoptant des politiques publiques adaptées. Un autre intervenant encore a insisté sur la nécessité d'atténuer les inégalités d'accès aux infrastructures des technologies de l'information et de la communication, tant entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci, et a souligné qu'il était urgent

de renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine des technologies d'avant-garde pour amorcer une transition vers un véritable essor technologique.

84. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de certaines délégations ont félicité la CNUCED de la publication du *Rapport sur la technologie et l'innovation 2021*, et accueilli favorablement les recommandations qui y étaient formulées, en particulier les recommandations relatives au renforcement des systèmes nationaux d'innovation. Les représentants de certains groupes régionaux et de plusieurs délégations ont souligné que la coopération internationale était nécessaire pour résorber la fracture numérique et réduire les inégalités entre les pays. Les représentants de certains groupes régionaux et d'une délégation ont aussi émis l'avis que la CNUCED devait contribuer activement à faciliter cette coopération, notamment en poursuivant et en élargissant ses examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation.

E. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

85. À la suite de la présentation du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa quatrième session, les représentants de plusieurs groupes régionaux et de certaines délégations ont accueilli le rapport avec satisfaction et ont déclaré que les travaux de la CNUCED constituaient une contribution précieuse au débat international sur le financement du développement. Les représentants de certains groupes régionaux ont rappelé que les travaux entrepris dans ce domaine s'inscrivaient dans le cadre du mandat initial de la CNUCED tel que défini en 1964, et que ces travaux avaient été prolongés, après confirmation de leur utilité, à l'occasion des différentes conférences ministérielles de l'organisation. Le représentant d'un autre groupe régional a jugé le rapport décevant, estimant que la procédure de préparation de la session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement n'avait pas été dûment suivie et que les questions abordées dans le rapport sortaient du cadre du mandat du Groupe intergouvernemental d'experts.

86. Les représentants de certains groupes régionaux et d'une délégation ont mis en évidence les répercussions que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avait sur l'économie des pays en développement et sur l'augmentation de la charge de leur dette, qui entravait leur capacité d'atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, le représentant d'un groupe régional a rappelé qu'un des principaux enseignements du rapport était que des mesures de traitement de la dette pouvaient être nécessaires pour aider certains pays à revenir à une situation d'endettement soutenable, à se relever de la pandémie, à se ménager une certaine marge de manœuvre budgétaire et à retrouver le chemin de la croissance économique. Le représentant d'une délégation s'est félicité de la prolongation de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt jusqu'à la fin de l'année 2021.

87. Les représentants d'un groupe régional et d'une délégation ont déclaré que la pandémie mettait en évidence la nécessité urgente de repenser l'architecture internationale de la dette, qui n'aidait pas les pays en développement à remédier à leur vulnérabilité à l'endettement, surtout dans la mesure où il n'existait pas de mécanisme structuré de règlement de la dette. Le représentant du groupe régional a demandé à la CNUCED de continuer de réfléchir à des mesures susceptibles de favoriser la réforme de l'architecture de la dette et l'émergence d'un système monétaire et financier compatible avec l'objectif d'un développement inclusif et durable.

88. Les représentants de certains groupes régionaux et de certaines délégations ont déclaré que, compte tenu de la nécessité de renforcer la coopération internationale et le multilatéralisme pour faciliter la mobilisation de ressources aux fins du financement du développement, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement était un cadre indispensable au débat sur les multiples problèmes financiers des pays en développement auxquels on devait continuer de répondre, en particulier au lendemain de la crise de la COVID-19. Le représentant d'un autre groupe régional a estimé que la quinzième

session de la Conférence serait l'occasion de renforcer le rôle joué par le Groupe intergouvernemental d'experts à l'appui de la prise en compte des besoins financiers et des intérêts des pays en développement.

F. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

(Point 9 de l'ordre du jour)

89. Dans le contexte de la pandémie, le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED a présenté des exemples d'activités d'assistance technique que la CNUCED avait menées en faveur de l'Afrique. Il a fait observer que ces activités étaient en phase avec les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et avec les aspirations au développement exprimées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Au cours de la période considérée, la Division s'était notamment employée à : a) étudier et surveiller l'incidence de la pandémie sur le continent africain ; b) contribuer à la transformation structurelle et au développement durable de l'Afrique en luttant contre les flux financiers illicites ; c) promouvoir l'intégration régionale en Afrique et les mesures non tarifaires dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine ; d) promouvoir la facilitation du commerce en Afrique ; e) aider les pays d'Afrique à gérer leur dette et à attirer des investissements ; f) aider les pays d'Afrique à tirer parti de l'esprit d'entreprise, de la science et de la technologie.

90. Le représentant d'un groupe régional s'est félicité du rapport sur les activités entreprises en faveur de l'Afrique et a encouragé la CNUCED à ne ménager aucun effort dans les travaux consacrés à ses trois piliers. De la même manière, la représentante d'un autre groupe régional a salué vivement les activités menées par la CNUCED en faveur de l'Afrique, par exemple l'établissement de l'indice des capacités productives, les travaux d'appui à l'élaboration des politiques et les efforts de renforcement des capacités dans les domaines des flux financiers illicites et de la facilitation du commerce, ainsi que les résultats obtenus par l'organisation, y compris l'adoption de mesures de soutien aux chaînes de valeur régionales et de promotion de la coordination des politiques industrielles. Elle a mis l'accent sur l'enjeu que représentait l'intégration régionale dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine et sur la nécessité pour la CNUCED de poursuivre ses activités d'assistance, notamment pour aider les pays à se remettre des chocs économiques et de la pandémie. Le représentant d'un autre groupe régional s'est félicité en particulier de la plateforme d'assistance technique en ligne de la CNUCED et espérait que toutes les activités d'assistance technique feraient l'objet d'une évaluation.

91. Le représentant d'une délégation a remercié la CNUCED de l'assistance technique apportée à son pays, notamment dans les domaines du commerce électronique, du commerce et du genre, ainsi que du soutien aux petites et moyennes entreprises. Le représentant d'une autre délégation a exprimé le souhait d'un renforcement de la coordination des activités d'assistance technique que la CNUCED menait en faveur des pays d'Afrique, y compris la République centrafricaine, qui avait besoin de soutien. Tout en se félicitant de l'assistance technique que la CNUCED avait apportée à plusieurs pays, le représentant d'une autre délégation encore a demandé que l'organisation entreprenne des activités d'assistance technique à l'appui de la zone de libre-échange et de l'élimination des flux financiers illicites.

92. Le représentant d'une autre délégation a déclaré que la coopération entre l'Afrique et la Fédération de Russie s'était resserrée dans divers domaines et qu'un plan d'action était en cours d'élaboration. Les représentants de nombreuses délégations se sont félicités de l'assistance technique apportée par la CNUCED et ont demandé à la communauté internationale de soutenir l'organisation sur le plan financier pour que cette assistance à l'Afrique puisse se poursuivre. Ils ont invité la CNUCED à redoubler d'efforts pour aider l'Afrique à favoriser l'intégration dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

93. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a rappelé que la communauté internationale avait prôné un redressement économique équilibré et que la CNUCED poursuivrait ses efforts à cet égard. L'organisation s'employait aussi à renforcer ses centres d'excellence, comme elle l'avait fait

au Nigéria. Le Directeur a ajouté que la baisse des dépenses consacrées à l'Afrique était la conséquence de la pandémie en cours.

G. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social

(Point 10 de l'ordre du jour)

94. Au titre du point 10 de l'ordre du jour, la Secrétaire générale de la CNUCED par intérim a évoqué l'importance que la CNUCED avait attachée à la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en tant que partie intégrante du système des Nations Unies. Elle a insisté sur la détermination de l'organisation à contribuer et à participer à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, et a fait le point sur les progrès déjà accomplis à cet égard. Elle a également souligné que la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement serait la première organisée autour du thème du développement depuis le début de la pandémie et pouvait contribuer aux grandes conférences et réunions au sommet qui suivraient, y compris la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

95. Le représentant d'un groupe régional a souligné que les travaux entrepris par la CNUCED avec les équipes de pays des Nations Unies devaient être intensifiés et que le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire était un bon exemple de participation de la CNUCED à des initiatives nationales et régionales. Il a toutefois déclaré que les activités conduites aux niveaux national et régional ne devaient pas éclipser ou remplacer les travaux que la CNUCED consacrait à la recherche et à l'analyse, à la formation de consensus et à l'établissement de normes. La CNUCED devait poursuivre les travaux qu'elle menait au titre de ses trois piliers et conserver une place centrale dans le dialogue sur la recherche de solutions mondiales aux problèmes mondiaux, en tenant compte des vues et des priorités de ses États membres.

96. La Secrétaire générale par intérim a assuré le représentant que le secrétariat de la CNUCED comptait bien poursuivre pleinement les travaux consacrés aux trois piliers, y compris la mission de formation de consensus, et a souligné que les travaux entrepris aux niveaux national et régional ne nuiraient pas à l'exécution du mandat politique de l'organisation.

97. Les représentants de certains groupes régionaux ont déclaré qu'une coordination plus étroite était nécessaire au sein du système des Nations Unies et qu'ils appréciaient les efforts de réforme visant à renforcer l'intégration des travaux des organismes des Nations Unies et à créer un système efficace de coordonnateurs résidents, qui soit tenu de rendre compte de ses résultats. Ils ont salué l'action menée par la CNUCED à cet égard. Ils ont aussi demandé à la CNUCED de renforcer encore sa collaboration avec les organisations partenaires au niveau national, l'objectif étant d'accroître l'efficacité et la transparence des activités, ainsi que d'améliorer la coordination et la cohérence des efforts de développement.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

98. La soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 21 juin 2021 par M. Federico Villegas (Argentine), Président sortant du Conseil à sa soixante-septième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

99. À la 1206^e séance plénière (d'ouverture), le 21 juin 2021, le Président sortant du Conseil a déclaré comprendre que le Conseil du commerce et du développement souhaitait élire en tant que nouvelle Présidente, par acclamation, la candidate désignée pour ce poste. Le Conseil a donc élu M^{me} Maimuna Kibenga Tarishi (République-Unie de Tanzanie) Présidente du Conseil à sa soixante-huitième session.

100. Également à sa 1206^e séance plénière (d'ouverture), le 21 juin 2021, le Conseil a élu les membres du Bureau de sa soixante-huitième session. Les candidatures en attente seraient examinées ultérieurement. Le Bureau se composait donc des membres suivants :

Présidente : M^{me} Maimuna Kibenga Tarishi (République-Unie de Tanzanie)

Vice-Présidents : M. Vaqif Sadiqov (Azerbaïdjan)
M. Héctor Virgilio Alcántara (République dominicaine)
M. Esmail Baghaei Hamaneh (République islamique d'Iran)
M. Michael Gaffey (Irlande)
M. Uehara Kenya (Japon)
M. Cleopa Mailu (Kenya)
M. Salim Baddoura (Liban)
M. Thomas Nauta (Pays-Bas)

Rapporteuse : M^{me} Débora María Ponce de Günther (Guatemala)

101. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs des groupes régionaux de la CNUCED seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

102. À sa 1206^e séance plénière (d'ouverture), le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/68/1 (voir annexe I)¹.

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

103. À sa 1215^e séance plénière (de clôture), le 2 juillet 2021, le Conseil du commerce et du développement a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la soixante-huitième session du Conseil, publié sous la cote TD/B/68/L.2.

¹ Le thème du débat de haut niveau au titre du point 2, approuvé par le Bureau élargi du Conseil d'administration le 29 avril 2021, était le suivant : À circonstances extraordinaires, mesures extraordinaires : Réunion préparatoire en vue de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : a) Incidences de la pandémie de COVID-19 sur le commerce et le développement ; b) Priorités des pays les moins avancés dans la perspective de la cinquième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

E. Rapport du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence

(Point 6 de l'ordre du jour)

Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

104. Également à sa 1215^e séance plénière, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement, tel que communiqué en ligne à la réunion du 2 juillet 2021, y compris les points proposés pour renvoi (voir annexe II).

F. Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 7 de l'ordre du jour)

105. À la 1215^e séance plénière, la Présidente du Conseil du commerce et du développement a noté que les membres du Conseil n'étaient pas prêts à se prononcer sur l'ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique et a suggéré que l'examen de ce point soit renvoyé à la trente-deuxième session extraordinaire.

G. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

106. Également à la 1215^e séance plénière, la Présidente du Conseil a noté que les membres du Conseil n'étaient pas prêts à se prononcer sur l'ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts sur le financement du développement et a suggéré que l'examen de ce point soit renvoyé à la trente-deuxième session extraordinaire.

H. Ordre du jour provisoire de la soixante et onzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

(Point 11 de l'ordre du jour)

107. Toujours à la 1215^e séance plénière, la Présidente du Conseil a noté que le secrétariat de la CNUCED avait suggéré de reporter l'examen de ce point à la trente-deuxième session extraordinaire du Conseil.

I. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 12 de l'ordre du jour)

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2020-2021 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif

108. À sa 1213^e séance plénière, le 24 juin 2021, le Conseil a élu les membres ci-après de l'Organe consultatif pour une période d'un an, de 2021 à 2022: M. Shoaib Timory (Afghanistan), M^{me} Ravesa Lleshi (Albanie), M. Federico Villegas Beltrán (Argentine), M. José Valencia Amores (Équateur), M. Ahmed Ihab Abdelahad Gamaleldin (Égypte), M. Muhammadou M. O. Kah (Gambie), M. Cleopa Mailu (Kenya), M^{me} Teuta Agai-Demjaha (Macédoine du Nord), M. Idris Al Khanjari (Oman), M. Khalil Hashmi (Pakistan) et M. Hector Constant Rosales (République bolivarienne du Venezuela).

109. Le Conseil a également décidé que conformément à l'usage, l'Organe consultatif serait présidé par la Présidente du Conseil pendant la période susmentionnée.

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

110. Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande. Une liste des 115 organismes intergouvernementaux autorisés à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/11.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

111. Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande. Une liste des 242 organisations non gouvernementales autorisées à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/NGO/LIST/27.

Examen du calendrier des réunions

112. À sa 1215^e séance plénière, le 2 juillet 2021, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le second semestre de 2021 et le calendrier provisoire des réunions pour 2022, qui figuraient dans un document officiel daté du 1^{er} juillet 2021 et qui tenaient compte des suggestions formulées par le Bureau élargi du Conseil à sa réunion du 29 juin 2021².

Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

113. À sa 1215^e séance plénière, le Conseil a approuvé la demande de la République de Corée, approuvée par le Groupe B et acceptée par le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, visant à son transfert de la liste A à la liste B d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale³.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

114. Également à sa 1215^e séance plénière, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa soixante-huitième session n'avaient pas d'incidences financières supplémentaires.

J. Questions diverses

(Point 13 de l'ordre du jour)

115. Aucune autre question n'a été soumise à l'examen du Conseil.

K. Adoption du rapport

(Point 14 de l'ordre du jour)

116. À sa 1215^e séance plénière (de clôture), le 2 juillet 2021, le Conseil du commerce et du développement a adopté son rapport qui contiendrait le résumé de la Présidente sur toutes les questions de fond, les conclusions concertées au titre du point 2 b), l'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session extraordinaire du Conseil approuvé au titre du point 6 et les autres décisions prises par le Conseil, y compris sur les questions de procédure et les questions connexes, et qui rendrait compte des débats de la séance plénière de clôture. Il a autorisé la Rapporteuse à établir, sous l'autorité de la Présidente, la version finale du rapport du Conseil à l'Assemblée générale, compte tenu des travaux de la séance plénière de clôture.

² Le calendrier officiel sera publié sous la cote TD/B/INF.251.

³ La liste actualisée des membres sera publiée sous la cote TD/B/INF.250.

Annexe I

Ordre du jour de la soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session ;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
2. Débat de haut niveau.
3. Débat général.
4. Rapport annuel du Secrétaire général.
5. *Rapport sur la technologie et l'innovation 2021 : Prendre les vagues technologiques – Concilier innovation et équité.*
6. Rapport du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence.
7. Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
8. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
9. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
10. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.
11. Ordre du jour provisoire de la soixante et onzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
12. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2020-2021 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - d) Examen du calendrier des réunions ;
 - e) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée Générale ;
 - f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
13. Questions diverses.
14. Adoption du rapport.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Préparatifs de fond de la quinzième session de la Conférence :
 - Rapport du Comité préparatoire.
3. Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
4. Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Ordre du jour provisoire de la soixante et onzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
6. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - b) Examen du calendrier des réunions.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Afghanistan	Kazakhstan
Afrique du Sud	Kenya
Albanie	Kirghizistan
Algérie	Koweït
Allemagne	Lettonie
Angola	Lesotho
Arabie saoudite	Liban
Argentine	Macédoine du Nord
Autriche	Madagascar
Azerbaïdjan	Malaisie
Bahreïn	Malawi
Bangladesh	Mali
Barbade	Maroc
Bélarus	Maurice
Belgique	Mexique
Bhoutan	Mozambique
Bolivie (État plurinational de)	Myanmar
Botswana	Namibie
Bésil	Népal
Bulgarie	Nicaragua
Burkina Faso	Nigéria
Cabo Verde	Pakistan
Cambodge	Panama
Canada	Pays-Bas
Chine	Philippines
Colombie	Pologne
Congo	Portugal
Côte d'Ivoire	Qatar
Cuba	République centrafricaine
Djibouti	République de Corée
Égypte	République de Moldova
Émirats arabes unis	République dominicaine
Équateur	République-Unie de Tanzanie
État de Palestine	Roumanie
Éthiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Serbie
Gabon	Slovénie
Gambie	Soudan
Grèce	Sri Lanka
Guatemala	Tchéquie
Haïti	Thaïlande
Honduras	Togo
Inde	Tunisie
Indonésie	Turkménistan
Iran (République islamique d')	Turquie
Iraq	Uruguay
Irlande	Venezuela (République bolivarienne du)
Italie	

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/68/INF.1.

Jamaïque
Japon
Jordanie

Viet Nam
Zambie
Zimbabwe

2. Les membres de la Conférence ci-après qui ne sont pas membres du Conseil étaient représentés à la réunion :

Bahamas
Niger

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Conseil de coopération du Golfe
Fonds commun pour les produits de base
Organisation de la coopération islamique
Organisation internationale de la francophonie
Union européenne

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Département des affaires économiques et sociales

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Société internationale pour le développement
Village Suisse ONG
